LEGENDE

Limite de commune

Limite de la zone ou du secteur

UBa — Désignation de la zone ou du secteur

TC — (T.C) Espaces Boisés Classés
(Article L130.1 du code de l'urbanisme)

Espaces Paysager ou Récréatif à préserver

Emplacements réservés

④ — Les N°renvoient à la liste des emplacements reserv és (Annexe II du règlement)

(Equipements publics)

(Elargissement ou aménagement de voirie)

12 m — Limite de l'alignement futur de la voie
Largeur de l'emprise future de la voie

Zone de non constructibilité en bordure d'un massif forestier

DÉPARTEMENT DU VAL DE MARNE

VALENTON

Plan Local d'Urbanisme

P.L.U.

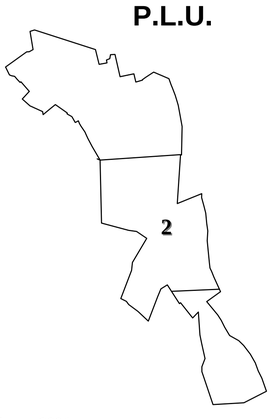

Date : Juin 2004 *Echelle : 1 / 2500°*

Assistance Technique
DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT
S.U.L. / S.Doc.U

Planche 2